

Projet de plan d'actions pour la protection des récifs coralliens d'outre-mer français 2018-2021



Photo IYOR- A. Mustard



Plan d'actions pour la protection des récifs coralliens

- Prévu dans Loi Biodiversité (art. 113) → objectif protection 75 % des récifs coralliens dans les OM d'ici 2021. Action 37 du plan biodiversité.
- Objectifs : structurer l'action publique en faveur des récifs coralliens, fixer des objectifs concrets et opérationnels pour diminuer les pressions anthropiques les impactant en s'appuyant à minima sur le programme d'action 2016-2020 d'IFRECOR (initiative française pour les récifs coralliens).
- 6 Axes de travail :
 1. Renforcer le cadre de la protection en mer ;
 2. Réduire efficacement les pressions venant du bassin-versant ;
 3. Mettre en œuvre la séquence éviter/réduire/compenser en milieu corallien ;
 4. Anticiper et gérer les crises écologiques touchant les récifs coralliens ;
 5. Surveiller et mieux connaître les récifs coralliens pour ajuster l'action publique ;
 6. Communiquer/sensibiliser pour renforcer la prise en compte des récifs coralliens par les différents acteurs.



Gouvernance envisagée et consultation

- **Gouvernance envisagée/Comité de pilotage**
coprésidé par
la Direction de l'Eau et de la Biodiversité/MTES
la Direction Générale des Outre-Mer/MOM
Membres envisagés :
AFB, Directions MTES, SG Mer, Offices de l'eau et DEAL outre-mer
- **Consultation**
Le plan a été présenté lors
des Rencontres ateliers Biodiversité pour une reconquête réussie dans les
Outre- Mer (RABOM)/18-19 Septembre 2018
du comité national de l'IFRECOR/15 au 17 Octobre 2018
du comité d'orientation dédié à la biodiversité ultra-marine (COBU) de la
AFB/24 octobre 2018

consutationparecifs@developpement-durable.gouv.fr jusqu'au 15/02/2019



Demandes des acteurs réunionnais

- **Améliorer la prise en compte des apports issus des bassins versants**
- **Soutenir pour l'océan indien les échanges techniques entre les acteurs à l'échelle régionale**
- **Favoriser la convergence des moyens et outils dédiés à la préservation des récifs coralliens**
- **Disposer de crédits dédiés pour mener des actions d'éducation et de sensibilisation auprès des enfants, usagers et acteurs locaux...**

